

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE
CONVOCATION ET
D'AFFICHAGE

04 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE DE
LA DELIBERATION

22 avril 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	17
VOTANTS	19

OBJET :

II. FINANCES

C. Restaurant
scolaire : Tarifs
pour l'année
scolaire 2025 - 2026

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt cinq

Le lundi quatorze avril à vingt heures trois minutes.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Étaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme HAYE, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : M. CHAUCHET (pouvoir à M. GIRAUD), M. LELIEVRE, Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN (pouvoir à Mme LECLERCQ), M. POIRRIER, Mme LANDELLE (excusée), Mme TESSIER, M. RAGOT (excusé), M. HALILOU (excusé), Mme TAILLECOURT – RAGOT (excusée)

M. Patrick PINCHAULT a été élu Secrétaire.

II – FINANCES

C. Restaurant scolaire : Tarifs pour l'année scolaire 2025 - 2026

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'une tarification sociale des cantines et adhéré au dispositif « cantine à 1 euro ». Une grille tarifaire de restauration scolaire de quatre tranches a été instaurée à compter de l'année scolaire 2023-2024.

Par délibération du 08 avril 2024, il a été décidé d'instaurer une cinquième tranche tarifaire.

À la suite de la réunion conjointe des commissions « Finances, Urbanisme, Développement Economique, Commerce », « Affaires Scolaires, Sociales, Famille et Santé », « Sports, Loisirs, Associations » et « Pôle Culturel et Numérique » du 02 avril 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants, au titre de l'année scolaire 2025-2026 :

	Tarifs 2025 - 2026
Quotient familial CAF	
1^{ère} tranche de 0 à 1 000 €	
Pour tous les enfants domiciliés ou pas dans la commune	1,00 €
2^{ème} tranche de 1 001 à 1 250 €	
Enfants domiciliés dans la commune	3,00 €
Enfants hors commune d'Ecommoy	3,80 €
3^{ème} tranche de 1 251 à 1 500 €	
Enfants domiciliés dans la commune	4,00 €
Enfants hors commune d'Ecommoy	5,00 €
4^{ème} tranche de 1 501 à 1 750 €	
Enfants domiciliés dans la commune	4,90 €
Enfants hors commune d'Ecommoy	6,10 €
5^{ème} tranche au-delà de 1 751 €	
Enfants domiciliés dans la commune	5,75 €
Enfants hors commune d'Ecommoy	7,20 €
Repas adultes	7,00 €
Repas Elus – Agents municipaux – Stagiaires aux écoles dans le cadre de formation professionnelle ou de reclassement	4,80 €
Gratuité pour les enfants amenant leur panier repas dans le cadre d'un PAI	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la grille tarifaire ci-dessus pour l'année scolaire 2025 - 2026.

Le Secrétaire de séance
Patrick PINCHAULT



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

